

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 2 octobre 2017

## Communiqué de presse

L'installation du **Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Martinique** (CEB) a eu lieu le 21 septembre dernier. La Martinique est donc le 1<sup>er</sup> territoire d'outre-mer à créer cette nouvelle entité.

Nouvelle instance mise en place dans le cadre de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, le CEB prend la suite du Comité de Bassin dans les DOM, pour les questions relatives à la gestion de la ressource en eau et la protection des milieux aquatiques, et assure localement les missions dévolues aux Comités Régionaux de la Biodiversité créés dans l'hexagone.

**C'est Madame Marie-France TOUL, 2<sup>ème</sup> vice-présidente de l'Assemblée de Martinique qui a été élue présidente du CEB Martinique pour 3 ans** lors de cette première réunion. Elle devra animer cette instance d'informations, d'échanges, de consultation et de travail sur les sujets liés :

- d'une part, à la préservation de la qualité de nos eaux et milieux aquatiques (rivières et mangroves notamment) véritable atout touristique et économique de l'île ;
- d'autre part, à la biodiversité remarquable qui situe la Martinique parmi les 34 points chauds de la biodiversité internationale.

**Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité de Martinique a pour principales missions :**

- l'élaboration et la mise à jour du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- la mise à jour du registre des zones protégées (zones de captage, zones de baignade, zones eaux souterraines et de surface), et des zones de captages, actuelles ou futures, destinées à l'alimentation en eau potable ;
- la validation des taux des redevances prévues pour financer le programme de l'Office de l'Eau (ODE) ;
- la désignation des membres du conseil d'administration de l'ODE ;
- la contribution à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de la stratégie régionale de la biodiversité ;
- la contribution à l'élaboration et à la révision du schéma d'aménagement régional.

**Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité est constitué de 40 membres désignés pour 6 ans, répartis en trois collèges :**

- 16 représentants des collectivités territoriales ;
- 14 représentants des usagers et personnalités qualifiées dans le domaine de l'eau et de la biodiversité ;
- 10 représentants de l'État, de ses établissements publics concernés et des milieux socio-professionnels.

Leur mandat est renouvelable. Ils élisent pour trois ans un Président et un vice-Président, choisis parmi des représentants autres que ceux de l'État.

Le CEB est assisté dans son fonctionnement administratif, financier et technique par la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL) et l'Office de l'Eau de la Martinique (ODE).

**Contacts réservés aux médias :**

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42  
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr  
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –  
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

*L'Etat en Martinique*

Sur internet : [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)  
et sur Facebook : *Préfet de la martinique*